

Campagne du CNDS pour 2014 en Bretagne

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES
A compléter et présenter en 1ère page du dossier Cerfa

IDENTIFICATION DE	L'ASSOCIATION
Nom de l'association :	
N° de Siret (14 chiffres):	_
Nom de la section (cas d'association multisports) :	
Fédération d'affiliation :	
Renseignements nécessaires à la	a base de données du CNDS
1- Vie fédérale et ressources professionnelles	
Nombre de licenciés	
•	de moins de 18 ans :
Total Femmes : Filles de i	moins de 18 ans :
Nombre de membres du comité directeur : Hommes :	Femmes :
Nombre de bénévoles : Réguliers :	Occasionnels :
Nombre de salariés total (en équivalent temps plein) : Hommes :	Femmes :
Nombre de personnels administratifs : Hommes :	Femmes :
Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :	
2- Bases financières de l'année N-1	
Dates de l'exercice (n-1):	Ou: au:
Total des recettes de la structure (n-1):	
Total des dépenses en personnel (charges comprises) (n-1) :	
Total des subventions (n-1):	
Total des subventions C.N.D.S. (n-1):	
Uniquement pour les clubs :CADRE RESERVE	A VOTRE COMITE DEPARTEMENTAL

Avis circonstancié portant sur la / les demande(s) de ce club / cette section :

	RE	CAPITULATIF	DE	LA	DEMANDE	DE	SUB	VENTION	20	14	
		Reprend	lre les él	ément	ts inscrits dans les fi	ches a	ctions 3.1	- 3.2			
N° de l'action	Axe		Intitulé			C	oût	Nombre de personnes concernées		Montant demandé	
					TOTAL :						
						_	_				
		lemande inférieure ble de faire porter ı			-			The second secon	_		
		e d'orientation régionale 2			s thèmes correspond	lants a	vos act	ions et reportez e	n le n	uméro :	
AXE T : EMI	PLOI				Cochez le thème co prévue (une case pa			ue action		porter le N° de ction :	
Création d'u	n nouve	au poste			☐ Emploi CNDS						
Convention 6	emploi C	NDS en cours			☐ Emploi CNDS 2è ☐ PSE 3ème anné ☐ PSE 4ème anné	е	iee				
AXE 2: TER	RITOIRE				Cochez le thème co prévue (une case p	ar actic	n):	ue action		porter le N° de ction :	
Aide au fonc	tionneme	ent des clubs sportifs agréés	3		incitation à la venue dans le club acquisition petit matériel école de sport organisation des compétitions déplacements des sélections création nouvelle activité sportive évènement sportif local						
Aide aux club de territoire (enants dans le cadre des pro	ojets édu	catifs	□ activités péri et e	xtra sc	olaires				
Aide à l'orga	nisation (d'actions pour la pratique de	es sports	de	□ valorisation des nature□ aide à la pratiqu						
AXE 3 : PUE	BLIC				Cochez le thème co			ue action		porter le N° de ction :	
Aide aux actio		iques au bénéfice des personne es	s fragilisé	es ou	☐ création nouvelle fragilisées ☐ création nouvelle ☐ incitation à la pra	es activite activite activite	tés pour l é pour les éminine	féminines			
Aide au financ	cement du	surcoût lié à la pratique des p	ublics		☐ incitation à la ver club☐ matériel spécifiq			ndicape dans le			
handicapés po	ur les pra	tiquants réguliers.			☐ accompagnemen clubs affiliés Handis						
		iques de fidélisation ou d'incita les jeunes de 14 à 20 ans	ation à la		☐ création nouvelle ☐ acquisition petit ☐ école de sport ☐ incitation à la ve	natérie nue dar	l ns le club				
Contribuer à la	a mise en	œuvre du plan « apprendre à n	ager »		□ stages sportifs						
AXE 4 : SAN	ITÉ				Cochez le thème co prévue (une case pa			ue action		porter le N° de ction :	
atteintes de pa Etre » ARS-M	thologies SJEPVA		é, Bien -	S	□ action en partena		,	urs de santé			
Contribuer à l innovantes.	a politiqu	e de santé publique, aide aux a	actions		☐ préservation de la ☐ lutte contre les vic ☐ lutte contre les dis	lences	et les inc				

Le tableau ci-dessus ne concerne pas les demandes des ligues et des comités dans le cadre de leur projet sportif territorial.

Nous sommes là pour vous aider



Associations



Imprimer	
Réinitialiser	

Dossier de demande de subvention

Cocher la case correspondant à votre situation : ☐ première demande	
renouvellement d'une demande	
 Vous trouverez dans ce dossier : Des informations pratiques pour vous aider à le remp Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2, 3-1 et Deux attestations (fiche 4) La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 5) Un compte rendu financier de l'action subventionnée 	3-2)
Ce dossier est envoyé à l'une ou plusieurs des administr ou les case(s) correspondante(s) et donner les précisions	· ·
☐ État	
Département ministériel	
Direction	
☐ Région Direction	
☐ Département	
Direction	
☐ Commune ou EPCI (intercommunalité) Direction	
☐ Autre (préciser)	
Cadre réservé au service	



Informations pratiques

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de l'État. Il peut être utilisé pour les collectivités territoriales et les établissements publics. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association qui relèvent de l'intérêt général. Dès lors, il ne concerne pas les financements imputables sur la section d'investissements.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

Il comporte 6 fiches:

→ Fiches n°1.1 et 1.2 : Présentation de l'association.

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro SIRET ;
- Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)
- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

→ Fiche n°2 : Budget prévisionnel de l'association.

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif¹, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

→ Fiches n°3.1, 3.2 : Description de l'action proje tée.

Vous devez remplir cette fiche si la demande de subvention est destinée au financement d'une action spécifique que vous souhaitez mettre en place.

Si vous sollicitez un financement pour plusieurs actions, vous devez remplir une fiche par action.

→ Fiche n°4: Attestation sur l'honneur.

- 4.1 Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.
- Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.
- **4.2 Cette attestation est à remplir** si vous estimez ne pas avoir reçu plus 200 000 euros d'aides publiques au cours de vos trois derniers exercices.

→ Fiche n°5 : Pièces à joindre.

→ Fiche n°6 : Compte rendu financier ²

Le **compte rendu financier** est composé d'un tableau accompagné de son **annexe explicative** et d'un **bilan qualitatif** de l'action.

Ce compte rendu est <u>à détacher</u> et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été accordée, accompagné du dernier **rapport annuel d'activité** et des **comptes approuvés** du dernier exercice clos.

¹ Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999 page 6647)

² Obligation prévue par l'article 10 de la loi n° 20 00-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Cf. arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 publié au Journal officiel du 14 octobre 2006.

1-1. Présentation de l'association

Identification		
Nom:		
Sigle:		
Objet:		
Activités principales réalisées :		
Adresse du siège social :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	Télécopie :	
Courriel:		
Site internet :		
Adresse de correspondance, si différente du siè	ge:	
Code postal :	Commune :	
L'association est-elle (cocher la case) : national	e 🗌 départementale [
régional	e 🗌 locale 🔲	
Union, fédération ou réseau auquel est affiliée v sigle).	rotre association <i>(indiquer le nom complet, ne ந</i>	oas utiliser de
Votre association a-t-elle des adhérents person	nes morales : non ☐ oui ☐ Lesquelles?	
Identification du représentant légal (présider	nt ou autre personne désignée par les statuts)	
Nom:	Prénom :	
Fonction:		
Téléphone :	Courriel:	
Identification de la personne chargée du pré	sent dossier de subvention	
Nom:	Prénom :	
Fonction:		
Téléphone :	Courriel:	
Identités et adresses des structures re l'association est liée :	elevant du secteur marchand avec les	squelles

-2. Présentation de l'association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou mises à jour.

I) Renseignements administratifs et juridiques

Numéro Siret :		
Numéro RNA ou à défaut celui du (si vous ne disposez pas de ces nur		oratiques »)
Date de publication de la création au	u Journal Officiel :	
Pour une association régie par le co au registre des associations :	ode civil local (Alsace-Moselle),	date de publication de l'inscription
Votre association dispose-t-ell Si oui, merci de préciser :	e d'agrément(s) administra	atif(s)?
Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Votre association bénéficie-t-e Si oui merci de communiquer ici o du label : o de l'organisme qui l'a déli	les noms :	□ oui □ non
Votre association est-elle reco Si oui, date de publication au Jou		☐ oui ☐ non
Votre association dispose-t-ell	e d'un commissaire aux co	omptes³? ☐ oui ☐ non
II) Renseignements con	cernant les ressourc	es humaines
Nombre d'adhérents de l'assoc	ciation au 31 décembre de	l'année écoulée:
dont	hommes	femmes
Moyens humains de l'associat Bénévole : personne contribuant réguliè		de manière non rémunérée.
Nombre de bénévoles :		
Nombre de volontaires :		
Nombre total de salariés :		
Nombre de salariés en équivaler travaillé (ETPT) ⁴ :	nt temps plein	
Cumul des cinq salaires annuels	bruts les plus élevés :	euros.

³ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions,

conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au décret nº2006-335 du 21 mars 2006

Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 ou date de début : date de fin:

CHARGES	Montant⁵	PRODUITS	Montant
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ⁶	0
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel	0		
04- Onarges de personner	0	L'agence de services et de	
Rémunération des personnels		paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
	CONTRIBUTIONS VC		
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions volontaires en	0
en nature Secours en nature		nature Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et		Dellevolat	
prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁷ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;

communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁸ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche par action

Personn	e responsable de l'actio	on :			
Nom:			Prén	om :	
Fonction:					
Téléphone	:		Cour	riel:	
	Nouvelle action			Renouvellement d'une action	
Présenta	ation de l'action :				
Intitulé :					
Objectifs	de l'action :				
• A	quel(s) besoin(s) cela ré	pond-il ?			
• Q	ui a identifié ce besoin (l'	associatio	on, les	s usagers, etc.) ?	
Description	on de l'action (voir égaler	ment page	e suiva	ante) :	

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription	dans	le cadre	d'une	politique	publique	(<u>par</u>	<u>exemple</u>	une	mission	de l	ľEtat,	une
orientation	régio	nale, etc	.):									

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Moyens mis en œuvre :

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :	
Durée prévue (nombre de mois ou d'année-s-) :	
Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :	
Information complémentaire éventuelle :	

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires,

déplacements, salaires, etc) :
Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?
Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :
Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :
Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ⁹ ?
Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

⁹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant			
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES				
60 – Achats	0	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services				
Prestations de services						
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ¹¹	С			
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)				
61 - Services extérieurs	0	-				
Locations		-				
Entretien et réparation		Région(s):				
Assurance		-				
Documentation		Département(s) :				
62 - Autres services extérieurs	0	-				
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ¹²				
Publicité, publication		-				
Déplacements, missions		Commune(s):				
Services bancaires, autres		-				
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :				
Impôts et taxes sur rémunération,		-				
Autres impôts et taxes		Fonds européens				
64- Charges de personnel	0	-				
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)				
Charges sociales		Autres établissements publics				
Autres charges de personnel	-	Aides privées				
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante				
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs				
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers				
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions				
CHARGES INDIRECTES	3					
Charges fixes de fonctionnement						
Frais financiers						
Autres						
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0			
CC	ONTRIBUTIONS VO	LONTAIRES ¹³				
86- Emplois des contributions volontaires	0	87 - Contributions volontaires en	0			
en nature		nature				
Secours en nature		Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature				
Personnel bénévole		Dons en nature				
TOTAL	0	TOTAL	0			
	€ représente	% du total des pr	oduits :			

Ne pas indiquer les centimes d'euros.
 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres
 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera

demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

12 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ;

communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

13 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

4.1 Déclarations sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque:

Domiciliation:

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB		

Fait, le	_

Signature	

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

4.2 Attestation

Conformément au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 € sur trois exercices.

Fait, le à

Signature

Comment remplir cette fiche ?

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut-être attribuée par arrêté ou convention.
- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

@ Objet de cette fiche :

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

5. Pièces à joindre au dossier de demande de subvention.

Pour une première demande :

- 1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire Si l'association est enregistrée dans le RNA (Cf. page 2), il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée dans le répertoire national des associations (RNA).
- 3. Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n'SI RET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire.
- 5. Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- 6. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 7. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents cidessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 8. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

Pour un renouvellement :

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale. Si l'association est enregistrée dans le RNA, ce n'est pas nécessaire;
- 2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**. Ce n'est pas nécessaire si l'association est enregistrée dans le RNA .
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n°SIRET.
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire.
- 5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- 6. Le cas échéant, la référence de la publication sur le site internet des JO des documents cidessus. En ce cas, il n'est pas nécessaire de les joindre.
- 7. Le plus récent rapport d'activité approuvé.

6-1. Compte rendu financier: bilan qualitatif de l'action réalisée

Ces 3 fiches sont à détacher et à retourner <u>dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice</u> au cours duquel la subvention a été accordée¹⁴. Le compte-rendu doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.
Identification :
Nom:
Numéro SIRET :
Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :
Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?
Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

¹⁴ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

6-2. Compte rendu financier de l'action : tableau de synthèse 1.

Exercice 20

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directe	s affectées	à l'action		Ressources directes	affectées à	l'action	
60 – Achat	0	0		70 - Vente de marchandises,			
Prestations de services				produits finis, prestations de			
				services			
Achats matières et				74- Subventions	0	0	
fournitures				d'exploitation ¹⁶	Ŭ	O	
Autres fournitures				Etat : préciser le(s) ministère(s)			П
				sollicité(s)			
61 - Services extérieurs	0	0					П
Locations immobilières et							
immobilières							
Entretien et réparation				Région(s)			
Assurance .							
Documentation				Département(s)			Т
Divers							T
62 - Autres services				Intercommunalité(s) : EPCI ¹⁷			т
extérieurs	0	0		intercommunation (5): El Ol			
Rémunérations				_			T
intermédiaires et							
honoraires			l				
Publicité, publication				Commune(s):			F
Déplacements, missions	+		\vdash	Communic(s).			Ħ
Services bancaires,	 		<u> </u>	Organismes sociaux (détailler) :			H
autres				Organismes sociaux (detailler).			
63 - Impôts et taxes	0	0		_			+
	U	0		Canda assertana			+
Impôts et taxes sur				Fonds européens			
rémunération							+
Autres impôts et taxes							4
64- Charges de				L'agence de services et de			
personnel	0	0		paiement (ex-CNASEA -emplois			
				aidés)			4
Rémunération des							
personnels				Autres établissements publics			4
Charges sociales				Aides privées			4
Autres charges de				75 - Autres produits de			
personnel				gestion courante			4
65- Autres charges de				Dont cotisations, dons manuels			
gestion courante				ou legs			
66- Charges financières				76 - Produits financiers			
67- Charges				78 - Reports ressources non			
exceptionnelles				utilisées d'opérations antérieures			
68- Dotation aux							
amortissements					<u> </u>		
Charges indirect	es affectées	à l'action					
Charges fixes de							
fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							T
Total des charges	0	0		Total des produits	0	0	T
		CONTRIBI	JTI	ONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des		CONTINID		87 - Contributions volontaires			T
contributions	0	0		en nature	0	0	
volontaires en nature	U	0		GII Hature			
Secours en nature				Bénévolat			Ŧ
	 		-	Donevolat	 		+
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			1
.	 		<u> </u>	Dana an natura	 		+
Personnel bénévole	_			Dons en nature			
TOTAL	0	0		TOTAL	0	0	
La subvention de (montant attribué/total d	€	représent	te	% du total des	-		

¹⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros 16 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres 17 August decument complémentaire ne sera financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera

demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

17 Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple :

quote-part ou pourcentage des loyers,	des salaires, etc.) :
Expliquer et justifier les écarts sigr et le budget final exécuté :	nificatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action
Contributions volontaires en natusubventionnée ¹⁸ :	ure affectées à la réalisation du projet ou de l'action
Observations à formuler sur le com	pte-rendu financier de l'opération subventionnée :
Je soussigné(e), (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'associa	ation
certifie exactes les informations du	présent compte rendu.
Fait, le	à
	Signature

¹⁸ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement